



REGLEMENT

SECTION ADULTES

- 1- Le certificat médical n'étant pas obligatoire ni exigé, l'association se décharge de toute responsabilité en cas d'accident. Cependant, il est demandé aux personnes souffrant de pathologie grave, cardiaque, respiratoire ou autre.
- 2- Une période d'essai de 15 jours sera possible sur dépôt d'un chèque de caution du montant de la cotisation. La somme sera mise en attente pendant cette période et restituée en cas de non satisfaction.
- 3- La durée des cours est de 55 mn.
- 4- Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances de Noël et qu'une semaine sur 2 pendant les autres vacances scolaires.
- 5- Reprise des cours septembre 2019. Pour la salle M.-J. Hervé (sol parquet) prévoir une paire de chaussures et une serviette.
- 6- L'association ne prévoit ni AVOIR ni REMBOURSEMENT.
- 7- A compter du 1er septembre une majoration de 10€ sera appliquée sur chaque nouvelle adhésion. A compter du 1er janvier 2020 les tarifs seront réduits de 20€ et à compter du 1er mars 2020 ils seront réduits de 30€.
- 8- Les mineurs inscrits avec leurs parents restent sous leur responsabilité pendant les cours. Pour les autres, l'association ne peut être responsable en cas d'absence au cours.